

an	CE	CE				3/2
Datum	21.2	26.2				28.2
Visa		AK				AK
EPO		21.2.63				-9
		0.324.64				



AMBASSADE DE SUISSE
EN GRANDE-BRETAGNE

LONDON, W.1, le 18 février 1963

18, Montagu Place,
Bryanston Square

Réf. L.12.1.-JS/pi

A la Division des affaires politiques du
Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me réfère à votre communication concernant la réunion à Paris, le mois prochain, du Comité ad hoc pour l'étude du problème des télécommunications spatiales en Europe. La personnalité compétente du Foreign Office se prononce comme suit sur l'attitude qui sera vraisemblablement celle du Gouvernement britannique au sujet de ce problème.

On attache, à Londres, une très grande importance au projet de création d'un système européen de télécommunications par satellites et ses divers aspects y sont étudiés d'une manière approfondie. En vue de la réunion du Comité ad hoc et des discussions ultérieures tendant à la mise sur pied dudit projet, le Foreign Office, en contact avec les autorités intéressées, a défini les grandes lignes de la politique qui devrait être celle du Gouvernement en cette matière. Le Cabinet sera appelé sans doute à se prononcer sur les propositions de l'administration dans le courant de cette semaine, et mon interlocuteur me dit que celui-ci les acceptera très probablement sans les modifier.

En substance, l'attitude britannique se fonderait sur les éléments suivants:

1. nécessité d'une forte cohésion européenne afin que, dans les négociations qui auront lieu avec les Etats-Unis, ce partenaire puissant par ses moyens et par la contribution décisive qui est attendue de lui pour la réalisation du projet européen, ne soit pas en mesure d'imposer ses vues à l'Europe, ou des décisions qui ne tiendraient pas un compte suffisant des intérêts de celle-ci;
2. l'existence d'un système efficace de télécommunications comme celui dont dispose actuellement les pays d'Europe est un argument de valeur pour ceux-ci dans les discussions qu'ils auront avec les USA. On n'exclut pas l'éventualité, du côté anglais, d'un recours à cet argument dans le cas où les Américains chercheraient à forcer leur point de vue. Ce "chantage" (c'est le terme dont s'est servi mon interlocuteur) consisterait à représenter aux Etats-Unis que l'Europe préfère se satisfaire de son



*informé le R
par B. Schickel
23.2.63*

*AE
un journal
suiv*

*C.
26. II*

système actuel de télécommunications plutôt que d'accepter l'implantation d'un système spatial ne répondant pas à ses intérêts essentiels;

3. le projet européen devra tenir compte des besoins du Commonwealth en matière de télécommunications. Les porte-parole du Royaume-Uni veilleront à ce que soit admis le principe de l'extension des avantages du système européen de télécommunications par satellites aux pays du Commonwealth, et mon informateur n'est pas enclin à penser que cette question doive se heurter à de réelles oppositions;
4. le projet européen devrait permettre de couvrir certains besoins militaires de la Grande-Bretagne en matière de télécommunications. Ayant fait observer que cette éventualité me paraît de nature à prêter au système européen qui aurait été mis sur pied un caractère moins aisément acceptable par tous, et m'étant enquis de l'avis britannique quant à l'utilisation de ce système au profit de l'OTAN, mon informateur me répond:
 - a) l'utilisation pour les besoins militaires anglais ne serait que tout à fait marginale puisque ces besoins ne seraient couverts, dans la règle, que par les voies utilisées jusqu'ici: câbles sous-marins, radio...etc; le recours aux communications par satellites n'interviendrait qu'en circonstances exceptionnelles; ce que les Anglais souhaiteraient, c'est la simple assurance que cette voie ne serait pas fermée;
 - b) il existe toutes raisons d'être certain que le système européen envisagé ne sera pas utilisé par l'OTAN et que celle-ci ne formulera pas de demande à cet effet; mon informateur est, à ce sujet, très affirmatif; il est beaucoup plus probable que les Américains mettront en place, le moment venu, un réseau ad hoc de télécommunications spatiales destiné à l'usage des états-majors; c'est d'un tel réseau dont l'OTAN pourrait disposer.

Les autorités britanniques envisagent qu'une organisation européenne de télécommunications spatiales devra inévitablement tenir compte aussi de l'intérêt suscité parmi beaucoup de pays extra-européens qui demanderont à bénéficier des avantages offerts aux pays d'Europe. Parmi ces derniers, il en est qui appuieront ces demandes. De même que l'Angleterre désire étendre le bénéfice de ces avantages aux pays du Commonwealth, la France formulera sans doute une prétention analogue pour les Etats francophones qui étaient jadis sous sa dépendance. Des exigences d'ordre technique donneront parfois un prétexte valable aux demandes d'association de certains pays d'Afrique ou d'Asie au système européen: la nécessité, par exemple, d'installer des stations de réception ou de retransmission dans ces pays.

Les autorités britanniques ont étudié aussi la question d'une coopération des Etats communistes. Les tentatives qui ont été faites et qui se poursuivent sous l'initiative de l'ONU pour encourager et développer la coopération internationale dans le domaine des recherches spatiales ne permettent pas d'exclure a priori une participation des pays communistes au système européen de télécommunications par l'espace. Etant donné ce que sera nécessairement l'apport américain dans ce système, on ne voit pas comment cette participation serait possible, jusqu'à nouvel avis au moins, de la part de la Chine. En revanche, les déclarations qui ont été faites, depuis Cuba, aussi bien du côté américain que du côté soviétique au sujet de l'opportunité d'assurer de meilleures télécommunications entre Moscou et Washington, peuvent être interprétées comme l'indice qu'une association future des pays du bloc soviétique au système européen peut être envisagée, même si, en définitive, elle doit s'avérer irréalisable.

Dans leur conception du problème qui est traité ici, les Anglais ne manquent pas de faire une part à l'ELDO, à la fois parce qu'il s'agit d'un organisme européen qui doit, selon eux, jouer un rôle dans la réalisation et le développement d'un système européen de télécommunications par satellites, et parce que la Grande-Bretagne a déjà investi des sommes considérables dans l'Organisation européenne de lanceurs d'engins (les 70 millions de livres sterling qu'a coûté le Blue Streak). L'industrie et la technique européennes devront participer à la construction et à la mise en place des moyens qui assureront la réalisation du projet dont la discussion va se poursuivre à Paris, et l'ELDO est un des cadres indiqués pour l'étude et la répartition des tâches techniques entre les pays membres. Là aussi, il conviendra que les USA ne privent pas l'Europe de la participation technique qui peut être la sienne et qu'ils laissent à l'ELDO la possibilité d'utiliser les fusées qu'elle aurait mises au point.

Concernant le climat des discussions entre pays européens intéressés au projet dont il est question ici, mon informateur est optimiste. Il ne pense pas que la rupture des négociations de Bruxelles puisse avoir, dans ces discussions, une influence négative sur l'attitude de la France vis-à-vis de l'Angleterre; l'échec de Bruxelles n'a pas eu pour effet d'interrompre les échanges de vue ou les pourparlers qui ont lieu entre les deux pays au sujet, par exemple, du projet de construction en commun de l'avion supersonique ou de celui du tunnel ou du pont à travers la Manche à propos duquel une Commission mixte vient de se réunir ici. Comme j'ai fait allusion aux attitudes qui pourraient être déterminées par des raisons de prestige, l'on me répond qu'elles sont inévitables, que la France voudra sans doute défendre son prestige

et qu'en tout cas l'Angleterre, quant à elle, n'y manquera pas. Le Gouvernement britannique, c'est ce que je déduis clairement des propos de mon interlocuteur, a besoin - tout particulièrement maintenant - d'assurer son prestige, mais il le fera en apportant une contribution large, positive et efficace à la discussion des problèmes relatifs au projet du système européen de télécommunications spatiales; c'est la raison pour laquelle les autorités britanniques vouent l'importance dont j'ai fait mention au début de cette lettre, à l'étude préparatoire des discussions à venir.

L'intention de ces autorités est que l'Angleterre fournisse des idées constructives à ses partenaires. Il ne semble pas, néanmoins, que le Comité ad hoc qui siégera à Paris dès le 11 mars soit le lieu indiqué pour cela. Son inconvénient est qu'il ne groupera que des experts des questions techniques qui ne pourront pas même se faire accompagner de conseillers politiques. Il ne faut donc pas s'attendre que des progrès substantiels y soient faits ni qu'il puisse remplir le si vaste mandat qu'il s'est vu confier. Au stade actuel, les tâches qui s'imposent relèvent plus des experts politiques, administratifs et diplomatiques que des techniciens. Je mentionne, en passant, que l'une de ces tâches consistera à définir la forme que revêtira l'organisation européenne chargée d'administrer le système de télécommunications spatiales projeté; les Américains auraient l'intention, paraît-il, de suggérer un groupement des pays participants semblable à celui de l'EUROCHEMIC (dont les Anglais ne sont pas membres); je n'ai pas l'impression que cette idée plairait aux autorités britanniques.

Parce que les autorités britanniques ne croient pas que le Comité ad hoc soit l'organisme le plus indiqué pour faire avancer les travaux relatifs au projet européen, elles proposeront qu'une Conférence groupant les pays qui siégeront au Comité ad hoc, mais avec, en plus, la Hollande et les trois pays scandinaves au lieu d'un seul représentant les trois, se réunisse à Londres au mois d'avril prochain. Cette Conférence aura pour but l'étude et la discussion des problèmes dont il est fait mention dans le mandat confié au Comité ad hoc, mais dont celui-ci, ne fut-ce que parce qu'il ne réunira que des techniciens des télécommunications, ne pourra venir à bout.

Par le canal de ses ambassades, le Gouvernement britannique fera parvenir aux neuf pays suivants: Allemagne, France, Belgique, Danemark, Hollande, Italie, Norvège, Suède et Suisse, une invitation formelle à participer à cette Conférence; cette invitation atteindra les destinataires avant la

Esjaya
 Ankara
 Portugal, etc.

pourquoi ce choix ?

réunion du Comité ad hoc à Paris, probablement afin que celui-ci limite son activité aux travaux relevant de la compétence des délégués qui y participeront. Mon informateur était manifestement désireux que vous soyez mis au courant dès maintenant de l'intention du Gouvernement britannique, et je suppose que l'invitation qui parviendra prochainement à Berne fournira des indications détaillées et précises sur les buts que la Conférence de Londres se proposera d'atteindre.

En terminant, je voudrais exprimer le voeu que vous consentiez à me tenir mieux informé des développements, sur le plan international, des problèmes de l'espace. Des entretiens sur ces problèmes avec les autorités britanniques ne peuvent porter des fruits qui vous soient de quelque utilité que dans la mesure où moi-même ou mes collaborateurs pouvons être assez documentés pour ne pas risquer de devoir nous satisfaire d'un monologue de la part de celui qui nous reçoit.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE :

Admiral

*AE
v. d. J.
W. L.
v. d. J.*

~~Paris~~

*PST Langenhagen
Fin. Bieri
Skoda - DMF
Bieder -
Poley -*

*envoi copie
28.2.63
AE/GG*